



En 2021, 950 000 heures ont été effectuées par des employé-es temporaires. L'équivalent de 400 postes permanents.

Concevoir les horaires de travail et les affectations n'est pas une mince affaire. Mais quand un employeur en est rendu à vouloir scinder les congés hebdomadaires ou abolir le paiement des heures supplémentaires de son personnel, c'est que la structure même des postes au sein de l'entreprise manque cruellement de cohérence.

Il peut être légitime pour un employeur de recourir à un bassin d'employé-es temporaires ou contractuels pour combler les absences ponctuelles. Mais quand ce bassin représente plus de 35 % de la main-d'œuvre totale, le déséquilibre est flagrant et les conséquences nombreuses : difficulté à combler les postes et les affectations, dévalorisation des salarié-es et départs en hausse de personnes talentueuses et compétentes.

Les demandes du STTRC, à cet égard, sont concrètes :

- Convertir en postes permanents les heures travaillées de manière récurrente par les employé-es temporaires afin de pérenniser la structure de poste ;
- Convertir les titres d'emplois contractuels en postes permanents ou temporaires ;

- Permettre que toute personne ayant complété sa période d'essai avec succès dans un titre d'emploi soit réputée détenir les compétences pour l'obtention d'un poste ;
- Octroyer, à la suite de l'affichage d'un poste, ce dernier à la personne réputée compétente sur ce titre d'emploi ayant le plus d'ancienneté ;
- Attribuer le choix des horaires de travail par ancienneté ;
- Permettre aux employé-es temporaires de donner des disponibilités partielles pour certaines journées ;
- Prioriser les employé-es permanents à temps partiel dans l'octroi des affectations afin qu'ils puissent combler leur semaine de travail ;
- Octroyer la permanence après 18 mois (plutôt que 36) aux employé-es temporaires qui travaillent dans un même titre d'emploi ainsi qu'aux employé-es permanents qui comptent l'équivalent de 18 mois en avancement temporaire au cours d'une période de 24 mois.

**Parce que
Radio-Canada,
c'est nous**

